

Vos questions / nos réponses

## Demande d'hospitalisation par un tiers

Par [Profil supprimé](#) Postée le 11/12/2019 21:53

Mon fils de 26 ans est toxicomane  
Sa toxicomanie entraîne des complications qui provoquent une thrombose (embolie pulmonaire  
2x, phlébites à plusieurs reprise, infarctus...)  
Entant que mère puis je demander une hospitalisation par un tiers ?

---

**Mise en ligne le 12/12/2019**

Bonjour,

Il n'est pas rare qu'une consommation de drogues régulière génère des problèmes de santé et nous comprenons bien votre inquiétude pour votre fils.

Cependant, pour répondre à votre question concernant une hospitalisation à la demande d'un tiers, seules les personnes souffrant de troubles psychiatriques diagnostiquées par des professionnels de santé spécialisés sont susceptibles de se voir prodiguer des soins sans leur consentement. Ce qui sous-entend qu'une Hospitalisation à la Demande d'un Tiers ne peut être envisagée sur la question de l'addiction. Nous vous joignons un lien ci-dessous à ce sujet.

Nous n'avons pas connaissance de la prise de conscience de votre fils concernant la nécessité ou l'envie de prendre soin de sa santé, soin de lui, ni même de sa position par rapport à sa consommation. Que va-t-il chercher dans les produits, qu'en est-il de sa vie affective, sociale, familiale et professionnelle, autant de questions qui pourrait peut-être permettre de comprendre ce qui le conduit à consommer, ce qu'il va chercher dans ces produits.

Comprenant bien votre préoccupation et votre besoin de soutien, il nous semble important de vous informer que vous avez la possibilité de vous rapprocher d'une consultation d'aide à l'entourage spécialement mises en place pour les parents et autres proches en difficulté.

Vous pourriez y trouver du soutien et poser les questions qui vous préoccupent. Vous trouverez un autre lien ci dessous vous indiquant une structure d'aide.

Si vous souhaitez évoquer la situation sous forme d'échanges ou être aidée pour une orientation vers un autre lieu que celui-ci-joint, vous pouvez également nous contacter tous les jours de 8h à 2h au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ou par chat via notre site de 14h à minuit.

Bien cordialement

---

**Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :**

---

**[Association Addictions France - Antenne de Bar-Sur-Seine](#)**

6 rue du Stade  
10110 BAR SUR SEINE

**Tél :** 03 25 49 44 44

**Site web :** [www.addictions-france.org](http://www.addictions-france.org)

**Accueil du public :** Sur rendez-vous.

**Consultat° jeunes consommateurs :** Sur rendez-vous.

**Secrétariat :** Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h, et jusqu'à 17h le vendredi. (le secrétariat est fermé le 4ème mercredi après-midi de chaque mois)

[Voir la fiche détaillée](#)

**En savoir plus :**

- [Hospitilisation à le demande d'un tiers](#)